

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2016

Le mardi 3 mai à 19h devaient se réunir les membres du Conseil du 8^e arrondissement, sur convocation en date du 25 avril 2016 adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement.

Le quorum n'ayant pas été atteint, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil d'arrondissement a été de nouveau convoqué en date du 6 mai 2016. Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le **lundi 9 mai 2016, à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis, salle du conseil et ont délibéré sans condition de quorum. Le jour de cette séance, 13 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
M. Pierre LELLOUCHE
M. François LEBEL
Mme Catherine LECUYER
Mme Corine BARLIS

Membre excusé :

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)

Membres absents :

M. Marc PACHECO
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER

Ordre du jour de séance

08 2016 06

Désignation du secrétaire de séance

08 2016 07

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 23 mars 2016

08 2016 08

Election du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2015 de l'état spécial du 8^e arrondissement

08 2016 09

Vote du compte administratif 2015 de l'état spécial du 8^e arrondissement

2016 DLH 122

Garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts à contracter par la SIEMP en vue du financement complémentaire de divers programme

2016 DPA 32

Groupe scolaire de la ZAC Beaujon (8^e) - protocole d'accord transactionnel avec la Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau - prolongement de la grille séparative mitoyenne

2016 DASCO 57

Subventions de 1.759.519,14 euros et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE

2016 DAC 258

Subvention de 5.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8^e)

2016 DAC 37

Subventions de 6.250.000 euros, avenant à convention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e, 18^e)

2016 DVD 24

Parcs de stationnement Marceau Étoile (8^e et 16^e) et Parking de la Tour Maubourg (7^e). Avenants aux conventions de concession

2016 DVD 62

Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO

2016 DAE 164

Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers

2016 DAE 251

Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens

2016 DAC 455

Subventions de 10.800 euros à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

QMA8 2016 12

Question orale de Mme BARLIS à la Maire du 8^e arrondissement relative à la mise en place d'un Comité Local du Handicap

1° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

2° / 08 2016 06 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme le Maire

Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER**, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Albane GUILLET**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8^e arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire de séance.

3° / 08 2016 07 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 23 mars 2016

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du mercredi 23 mars 2016 et demande s'il y a des observations :

M. Vincent BALADI note qu'il est nommé cité à la page 6 de ce compte rendu et indique que la phrase que rapporte Mme Eve DESBONNETS, déjà rapportée du Conseil précédent, n'a jamais été citée par lui. Il tient à ce que cette proposition de correction soit mentionnée lors du procès-verbal.

M. François LEBEL annonce qu'ayant été absent à cette séance, il s'abstiendra.

Mme le Maire met aux voix le procès-verbal.

M. Vincent BALADI indique qu'il est favorable à l'approbation du compte rendu, sous réserve de la modification qu'il a indiquée.

Sous réserve de cette modification, le compte rendu de la séance du **mardi 23 mars 2016** est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** des membres présents.

Mme Catherine LECUYER et M. François LEBEL s'abstiennent

4°/ 08 2016 08 - Election du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2015 de l'état spécial du 8^e arrondissement

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire déclare que, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Maire ne peut pas présider la séance au moment des votes du compte administratif. Elle demande donc aux membres du Conseil de procéder à l'élection d'un Président pour cette délibération en la personne de M. Vincent BALADI. Elle met ce vote aux voix.

- **A L'UNANIMITE (8 voix)** le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

5°/ 08 2016 09 - Vote du compte administratif 2015 de l'état spécial du 8° arrondissement

Rapporteur : M. BALADI

M. Vincent BALADI indique que, chaque année, en application de l'article 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'arrondissement arrête le compte administratif. Ce budget de l'état spécial d'arrondissement se divise en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se décomposent ensuite en trois dotations : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement. Le compte administratif constitue donc le résultat de l'exécution du budget de l'année passée ; il fait apparaître l'ensemble des crédits mandatés pour chaque dotation d'état spécial.

Il se propose d'en donner les principales catégories en pourcentages.

- Les dépenses sont, pour 80 % du budget, les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité qui correspondent à des charges obligatoires pour toutes les Mairies d'arrondissement : par exemple les fluides énergétiques (432 000 euros), le contrat de délégation de service public du centre d'animation à hauteur de 325 000 euros, les frais de nettoyage des locaux et équipements, comme le nettoyage des sols et des vitres à hauteur de 161 000 euros, les locations immobilières à hauteur de 156 000 euros – mais il ne s'agit que de la location de la Maison des associations pour une partie de l'année, la Maison des associations ayant déménagé en cours d'année.
- La deuxième partie correspond aux dépenses de travaux dans les équipements pour 163 000 euros, qui représentent en tout et pour tout à 7 % du budget :
 - Il s'agit par exemple des travaux dans les écoles, notamment la visiophonie, du remplacement de sols à l'école Bienfaisance, du remplacement des sanitaires à l'école de la rue de Surène – dont elle avait grandement besoin –, du traitement du mur de la cour et de la réfection des faux plafonds de l'école maternelle Moscou, du remplacement des menuiseries et des sanitaires. M. Vincent BALADI ne détaille pas les autres travaux, mais les tient à la disposition des membres du Conseil ; le total de ces sommes est de 64 000 euros ;
 - 37 420 euros de travaux sont prévus à la Mairie et à la Maison des associations – étanchéité du bassin de la fontaine, installation d'un système de micro-conférences en salle des conférences, réfection de parquets, remplacement de vitrages, travaux informatiques et téléphoniques pour la Maison des associations ;
 - 36 000 euros correspondent à des travaux dans des crèches, réfections de sanitaires, travaux de peinture, remplacement de ballons d'eau chaude, etc. ;
 - 17 000 euros sont consacrés à des travaux au conservatoire et à la bibliothèque Courcelles : réfection de l'accueil et des sanitaires du conservatoire ;
 - 8 000 euros correspondent aux travaux dans les bains-douches et au gymnase Roquépine – Beaujon n'étant pas considéré comme un équipement de proximité. Par exemple : sécurisation antiglisse, réparation du bouton de la porte d'entrée, vérification du système de contrôle d'accès, etc.
- Enfin, les dépenses de fonctionnement sont consacrées aux dépenses relatives aux conseils de quartier à hauteur de 23 000 euros, ainsi qu'aux manifestations culturelles, associatives, sportives, pour la petite enfance et les scolaires, organisées pour la Mairie, à hauteur de 79 000 euros.
- Un solde de 298 156 euros est prévu : il s'agit de dépenses engagées en 2015, comme l'année précédente, mais qui n'ont pas pu être payées pendant l'année. Le décaissement n'a pas été fait durant l'année 2015 ; il va être fait en 2016 ; il s'agit donc de crédits reportés. Il s'agit :
 - Pour 11 000 euros, de travaux de voirie qui n'ont pas pu être réalisés et de l'achat de matériel pour la Maison des associations ;
 - 16 000 euros pour la dotation d'animation locale de travaux ;
 - 43 000 euros pour des prestations réalisées en décembre, avec des factures non réglées en décembre, payées en janvier, donc après la clôture budgétaire ;
 - 226 000 euros de crédits restants, correspondant aux fluides hors bains-douches (70 000 euros), paiement de fluides des bains-douches, qui n'a pas été demandé (26 000 euros) ; la Maison des associations, qui a déménagé ; la ligne du loyer, qui a été provisionnée, n'a pas été totalement utilisée (25 000 euros).Sur la dotation d'investissement, des crédits sont également restés disponibles, car des travaux n'ont pas pu être réalisés, pour 15 000 euros. L'ensemble des crédits non consommés sera reporté sur l'année 2016 à l'occasion du budget supplémentaire voté à la fin du mois de mai.

M. Vincent BALADI remercie les membres du Conseil et leur demande de bien vouloir en délibérer.

M. Grégoire GAUGER rappelle qu'a été constaté, au début de la mandature, que le gymnase Roquépine était dans un état de délabrement assez avancé et qu'il s'agissait d'une priorité de la mandature que de remettre en état ce gymnase, qui est l'équipement de proximité du 8^e arrondissement par lequel tous les scolaires passent à un moment ou à un autre.

M. François LEBEL fait savoir qu'il s'agit de dotations budgétaires de la Mairie de Paris et remarque que le Conseil d'arrondissement a peu de choses à dire à ce sujet. Selon lui, les soucis durent depuis que la loi PLM est en vigueur ; le présent vote demeure un vote de principe, comme il l'a toujours été.

M. Vincent BALADI met la délibération aux voix.

Arrivée et départ de M. Pierre LELLOUCHE

- **A L'UNANIMITE (6 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **7**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **6** (Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER)
- **ABSTENTION** : **1** (Mme Corine BARLIS)

6°/ 2016 DLH 122 - Garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts à contracter par la SIEMP en vue du financement complémentaire de divers programme

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire déclare que pour le financement des programmes de logements sociaux la Ville de Paris a accordé sa garantie à des prêts à souscrire par la SIEMP. Au cours de la réalisation des opérations concernées, l'avancement des études a permis de préciser leur prix de revient, car certaines de ces opérations nécessitent un financement complémentaire. La SIEMP sollicite ainsi la garantie de la Ville de Paris pour ces prêts complémentaires de types PLAI, PLUS, PLS – le PAM n'existe pas pour le 8^e arrondissement – et libres, dont la liste est jointe en annexe. Ces prêts seraient conclus avec la Caisse des dépôts et consignations et la Banque postale Crédit Entreprises. Pour le 8^e arrondissement, il s'agit de l'opération 26 bis rue de Saint-Pétersbourg, pour laquelle la SIEMP sollicite un prêt de 241 613 euros sur 40 ans pour des logements PLAI et un prêt de 739 787 euros pour des logements PLUS.

Mme la Maire sollicite des observations et met aux voix la délibération.

- **A L'UNANIMITE (8 voix)** le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

7°/ 2016 DPA 32 - Groupe scolaire de la ZAC Beaujon (8^e) - protocole d'accord transactionnel avec la Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau - prolongement de la grille séparative mitoyenne

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire rapporte que l'aménagement de la ZAC Beaujon, dans le 8^e arrondissement, comprend notamment la reconstruction d'un groupe scolaire. À la suite de la démolition du bâtiment de l'ancienne école, dont l'un des murs faisait office de séparation entre la parcelle scolaire et celle de l'Hôtel du Collectionneur,

propriété de la Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau, il est nécessaire de prolonger la grille séparative mitoyenne jusqu'au mur délimitant la ZAC. Conformément au devis transmis par la Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau, le coût de fourniture de pose d'une grille à l'identique pour les trois mètres linéaires manquants s'élève à 7 831,80 euros TTC. La Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau s'est engagée à effectuer les travaux et à en avancer le financement. Il revient à la Ville de Paris de lui rembourser la somme de 3 915,90 euros, correspondant à la moitié des frais engagés. La Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau renonçant à demander tous frais supplémentaires relatifs auxdits travaux, la Ville de Paris trouve avantage à la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel. La Maire de Paris demande au Conseil du 8^e arrondissement d'approuver le principe de l'indemnisation de la Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau par la Ville de Paris, en raison du remboursement pour moitié du coût des travaux de prolongement de la grille séparative mitoyenne ; d'autoriser la Maire de Paris à signer le protocole d'accord transactionnel correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération ; d'imputer la dépense correspondante au chapitre nature 23-13, rubrique 213, mission 85099010, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants.

Mme le Maire prie les membres du Conseil de bien vouloir en délibérer et sollicite des observations.

M. François LEBEL rappelle que depuis de très nombreuses années, les conseils de quartier et d'arrondissement n'ont cessé de réclamer que la Ville de Paris acquière le passage qui rejoint la parcelle de Beaujon, complètement enclavée à la rue de Courcelles, et qui sert actuellement de débarras à l'Hôtel du Collectionneur. Il juge que le besoin d'un accès facile aux équipements Beaujon par la rue de Courcelles demeure ; pour desservir la piscine, il est nécessaire que le passage soit, sinon ouvert aux voitures, du moins ouvert aux pompiers et aux services de secours, sans compter les piétons et les personnes accompagnant leurs enfants à la crèche ou dans l'un des équipements. Il considère qu'il faut relancer cette affaire auprès de la Mairie de Paris ; cela fait des années que cela dure et que de multiples délibérations des conseils d'arrondissement et de conseils de quartier avaient demandé cette ouverture. Si ce n'est la Ville de Paris qui « préempte » ce passage, dont le statut juridique n'est pas tout à fait clair, il faut au moins, d'après M. François LEBEL, que soient entreprises des démarches auprès du propriétaire de l'Hôtel pour que cela soit ouvert au public et aux services de secours.

Mme le Maire se propose de reprendre les anciennes délibérations pour faire la demande à Mme la Maire de Paris.

M. François LEBEL l'approuve et invite Mme le Maire à reprendre le compte rendu du Conseil de quartier Hoche.

Mme le Maire met la délibération aux voix.

Retour de M. Pierre LELLOUCHE

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

8°/ 2016 DASCO 57 - Subventions de 1.759.519,14 euros et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE

Rapporteur : M. BALADI

M. Vincent BALADI rapporte que cette délibération concerne les ARE, les projets d'animation dans les écoles, mis en place depuis 2013. La subvention globale de Paris est de 1 759 519,14 euros. Il se propose de se concentrer sur les associations choisies dans le 8^e arrondissement. En l'occurrence, trois associations gèrent les ARE dans l'arrondissement : l'Association générale des familles, avec des ateliers de théâtre ; l'Association sportive et culturelle Monceau, qui fait de l'orchestration de chansons, avec la pratique d'instruments, un atelier de modelage et une découverte de l'univers cinématographique ; enfin, Mme le Maire et Grégoire GAUGER, particulièrement, ont tenu à promouvoir un apprentissage au golf par l'OMS du 8^e. Lors des commissions, il a été fait en sorte que le prix par enfant baisse pour que cela entre dans l'enveloppe budgétaire des ARE. Au-delà de la dimension politique, les ARE sont imposés par le gouvernement et la Ville

de Paris. Il serait préférable, selon Vincent BALADI, que l'OMS du 8^e intervienne directement et fasse l'apprentissage au golf, notamment pour démocratiser son image auprès des enfants des écoles publiques.

M. Grégoire GAUGER précise que cela sera mené dans la perspective d'apprendre à recevoir la Ryder Cup, qui est l'équivalent des championnats du monde de golf. Dans des pays comme en Angleterre, ce sport est très démocratisé et est plus accessible qu'en France. Il rappelle qu'en France, il y a encore un siècle, le tennis était très élitiste ; cela est moins le cas aujourd'hui. Il convient selon lui de casser les préjugés au sujet de sports qui apportent beaucoup, aussi bien sur le plan physique que mental.

M. Vincent BALADI remercie l'intervenant et confirme qu'il est très heureux de recevoir ce genre d'animations. D'autres propositions étaient moins en adéquation avec le 8^e arrondissement. En l'occurrence, le budget global est passé de 25 936 euros l'année dernière à 20 000 euros cette année. Toutes les enveloppes des ARE ont été diminuées au niveau parisien, ce qui représente une baisse de 22 %. Certains pourraient s'en réjouir, car la majorité du Conseil d'arrondissement souhaite à terme revenir sur cette loi et permettre aux enfants d'avoir un meilleur rythme de vie.

Mme Catherine LECUYER affirme qu'elle votera favorablement cette délibération. Elle déclare que les trois associations retenues sont de belles associations, en particulier l'AGF du 8^e. Cependant, la réforme des rythmes scolaires demeure selon elle un vrai problème ; elle espère qu'il sera possible de revenir dessus dans quelque temps.

M. Pierre LELLOUCHE félicite ceux qui ont choisi ces associations, en contraste avec ce qui est fait ailleurs. L'encadrement de qualité rendra service. Il rejoint sa collègue sur la réforme des rythmes scolaires, non financée, qui ajoute au déficit des collectivités locales et pose problème. Il faudra d'après lui y revenir en cas d'alternance. Au moins dans le 8^e arrondissement, il pense qu'ont été choisis des meilleurs véhicules d'accompagnement des élèves et d'enseignement complémentaire.

Mme Corine BARLIS émet plusieurs remarques au sujet de cette délibération. Elle regrette que certains de ses collègues soient revenus sur l'excellent travail qui a été mené au sein du Conseil de Paris, avec la Mission d'information et d'évaluation sur l'ARE, où tous les groupes politiques étaient représentés, ce qui a constitué des heures de travail en commission. La commission a fait son rapport, a émis des préconisations à la Maire de Paris, remises il y a quelques jours. 60 propositions très concrètes ont été formulées, tous groupes politiques confondus, manifestant la volonté de revoir les ateliers au sein de la maternelle, où il se trouve quelques soucis dans l'adaptation du contenu, et la volonté d'encourager une meilleure coopération entre équipes éducatives et équipes d'animation de l'ARE. Elle n'égrènera pas les 60 propositions de la Mission, mais incite tous ses collègues à se procurer et à lire ce rapport, qu'elle juge passionnant. Cela prouve que l'ARE, malgré tout, donne en grande partie satisfaction.

Elle regrette également que le 8^e arrondissement soit l'un des trois arrondissements qui n'aient pas joué le jeu dans cette Mission, en ne répondant pas au questionnaire de la Ville de Paris. Compte tenu des résultats du questionnaire, elle pense qu'il était intéressant de constater notamment les points d'amélioration et de satisfaction. Elle regrette ce refus du 8^e arrondissement dans le cadre d'une commission pluraliste, mais indique qu'elle votera favorablement à cette délibération.

Elle rappelle qu'il y a quelques mois, elle avait posé une question, précisant que l'appel d'offres pour les ARE et ateliers était lancé et qu'il fallait communiquer auprès du réseau associatif de l'arrondissement. Il lui avait été répondu que cela relevait du travail de la Direction des Affaires scolaires ; elle insiste sur le fait qu'il s'agit aussi du travail de la Mairie d'arrondissement d'informer, de relayer, en temps utiles, aux associations, le fait qu'elles peuvent candidater. Quatre associations dans le 8^e le font. Ce qui est nouveau dans la délibération de cette année est l'objectif de la part de la Ville de mettre en adéquation le terrain local, l'arrondissement, avec les ARE et les associations. Pour parvenir à cet objectif, il faut mobiliser en avance le terrain associatif pour qu'il ait les informations nécessaires pour répondre à l'appel de projets. Elle estime qu'il faut se mobiliser sur le sujet plus de six mois avant.

Mme le Maire exprime son accord avec cette suggestion. Elle rappelle qu'avec son groupe politique, elle travaille sur l'avancement des ARE. Son groupe n'a pas la même vision que celui de l'Hôtel de Ville, mais Mme le Maire assure entendre ce qui vient d'être dit.

Mme Corine BARLIS s'en étonne parce que Jean-Baptiste MENGUY, qui a participé à la MIE, fait partie du groupe politique de Mme le Maire et a cosigné le questionnaire. Elle se dit dubitative.

Mme Catherine LECUYER, qui se trouvait à la Commission des affaires scolaires, rectifie en précisant qu'il se trouve 50 préconisations, dans le dernier document en date.

Mme Corine BURLIS se désole que le 8^e arrondissement fasse partie des arrondissements n'ayant pas répondu au questionnaire.

Mme Catherine LECUYER assure que le rapport peut être photocopié. Elle pense que si 50 préconisations ont été formulées, cela signifie que beaucoup de choses étaient à revoir. Mais elle confirme le travail constructif qui a été fait.

M. Vincent BALADI souligne que cette année, il s'est trouvé plus d'associations candidates : de neuf propositions d'ateliers à 16 propositions d'ateliers. Quatre autres associations étaient présentes lors de la commission du 8^e arrondissement ; les quatre autres associations n'étaient pas du 8^e arrondissement.

Mme le Maire met la délibération aux voix.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

9°/ 2016 DAC 258 - Subvention de 5.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8^e)

Rapporteur : Mme DUVERGER

Mme Erika DUVERGER rapporte que l'association Octave et Arpège est une association bien connue, fondée il y a 25 ans, ce qui représente une belle durée, preuve de sa solidité et de son ancrage dans l'arrondissement. Cette association a fusionné avec la Compagnie théâtrale des Gomi en 2001 pour, en plus de toutes les propositions de cours, d'éveil musical pour les plus jeunes dès l'âge de deux ans et demi, en passant par des ateliers de pratique instrumentale pour les adolescents et des cours pour les parents des enfants inscrits dans l'école de musique, proposer des cours de théâtre. La Compagnie est la Troupe du troisième acte, formée par des seniors et des personnes retraitées. Cette association donne une complémentarité à toutes les propositions musicales de cours en plus de tout ce que propose le Conservatoire municipal de musique Camille Saint-Saëns et le Centre d'animation et de loisirs de l'Espace Beaujon. Cette subvention de 5 000 euros se compose de 3 000 euros octroyés par la Ville de Paris et de 2 000 euros par la Mairie du 8^e arrondissement, sur l'amendement Bloche, destiné exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers, ce qui est le cas d'Octave et Arpège. Cette association est en constant développement. La subvention demandée de 5 000 euros est une infime partie du budget, puisqu'elle représente 1,3 % de celui-ci. La subvention totale dont bénéficie l'association Octave et Arpège, avec la subvention DASES, est de 12 500 euros, ce qui représente moins de 5 % du budget.

Eu égard au travail, à la solidité, au constant développement, à l'ouverture de nouvelles classes et de nouveaux ateliers et à l'augmentation du nombre des inscrits – aujourd'hui, 346 inscrits dans cette école –, Mme Erika DUVERGER propose de voter favorablement à cette subvention.

Mme le Maire met la délibération aux voix.

M. Pierre LELLOUCHE observe que la somme de 5 000 euros pour 346 élèves est faible.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

10°/ 2016 DAC 37 - Subventions de 6.250.000 euros, avenant à convention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e, 18^e)

Rapporteur : Mme DUVERGER

Mme Erika DUVERGER rapporte que le Théâtre de la Ville est situé dans le 4^e arrondissement, en face du Théâtre du Châtelet. Cette subvention de 6 250 000 euros est composée de plusieurs postes. Il s'agit de verser la moitié de la subvention du budget de fonctionnement, qui a été votée en décembre 2015 : le versement de l'autre moitié est à hauteur de 5 450 000 euros. Cette somme a été augmentée d'un montant de 500 000 euros, qui correspondent à une partie, 250 000 euros, à titre complémentaire, parce que des dépenses de sécurité ont été nécessaires après les attentats du mois de novembre 2015, pour continuer à accueillir le public dans de bonnes conditions ; et à un complément de 250 000 euros du budget de fonctionnement pour continuer à assurer les missions de soutien à la création, qui sont l'objectif du Théâtre de la Ville, aussi bien en musique et en danse qu'en théâtre.

La Théâtre de la Ville va fermer pour une longue période de travaux. Pour ne pas arrêter la programmation de ce lieu de culture et de programmation de qualité de Paris, l'activité et la programmation vont être redéployées sur le Théâtre des Abbesses, deuxième salle du Théâtre de la Ville, l'Espace Cardin dans le 8^e arrondissement et une vingtaine d'autres lieux partenaires dès l'automne 2016. En conséquence, la subvention d'équipement est dotée d'un montant de 300 000 euros, qui serviront à l'achat d'équipements pour le site des Abbesses, afin d'assurer cette programmation, pour les espaces de stockage et pour finaliser l'équipement de l'Espace Cardin, afin de pouvoir continuer à assurer la programmation du Théâtre de la Ville. Cela constitue un montant total de 11 700 000 euros pour 2016. La subvention s'élève donc à 5 950 000 euros, pour le budget de fonctionnement, auxquels s'ajoutent 300 000 euros pour le budget d'équipement. La Ville demande de bien vouloir continuer de soutenir le Théâtre de la Ville, comme elle le fait depuis sa création en 1967. Ce Théâtre fêtera ses cinquante ans l'année prochaine ; c'est peut-être pour cette raison que des travaux sont prévus.

Mme le Maire sollicite des observations et met la délibération aux voix.

M. François LEBEL note que parmi les administrateurs se trouve Agnès SAAL.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

11°/ 2016 DVD 24 - Parcs de stationnement Marceau Étoile (8^e et 16^e) et Parking de la Tour Maubourg (7^e). Avenants aux conventions de concession

Rapporteur : M. BALADI

M. Vincent BALADI rapporte que le 8^e arrondissement est directement concerné par le parking Marceau Étoile. Il s'agit d'un avenant à la concession qui avait été donnée par la convention de concession du 14 novembre 1994, pour le parc de stationnement Marceau Étoile, à l'époque à la Société anonyme du Parc Marceau, pour une durée de 40 ans à compter de la mise en service, le 9 avril 1998, presque quatre ans après la convention de concession. Cette concession court jusqu'en 2038. Il s'agit d'une restructuration du groupe Q-Park : la société SERIMO a d'abord absorbé la Société anonyme du Parc Marceau ; ensuite, la société SERIMO a été absorbée par Q-Park SA. Il s'agit de délibérer pour que la Mairie de Paris signe cet avenant de concession.

Mme le Maire met la délibération aux voix.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

12°/ 2016 DVD 62- Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO

Rapporteur : M. BALADI

M. Vincent BALADI rappelle que le Conseil avait voté, l'année précédente, favorablement cette délibération. Sur les six sociétés candidaturées par la délibération, les 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015, trois se sont désistées. Il s'agit de permettre à la Ville de répartir de nouveau les contrats de stations de ces trois sociétés, qui n'ont pas fonctionné : Bluecarsharing, IER et Keylib, qui se sont vu attribuer respectivement 7, 17 et 17 stations sur les 41 au total, et qui se sont désistées. Il s'agit de les répartir à deux autres sociétés, celles qui restent, Communauto et Ubeeqo. Le montant de la redevance sera entre 1 500 euros par station et 6 000 euros par station et par an. Dans la convention, il se trouve, comme dans la délibération de 2015, une nécessité de diversifier les modèles, une stratégie d'implantation sur l'ensemble du territoire. Communauto devra acquitter une redevance de 158 000 euros pour ses 43 stations ; Ubeeqo devra acquitter une redevance annuelle de 48 000 euros d'après le contrat et de 58 000 euros d'après l'avenant : les services de la Ville ont peut-être fait une coquille, parce que sur les contrats en annexe, il est noté 58 000 euros. Avant de délibérer, il faudra peut-être vérifier ce point. Il s'agit d'autoriser la Ville à signer les avenants pour les sociétés Communauto et Ubeeqo.

M. Vincent BALADI regrette que ne soient pas précisées les raisons pour lesquelles les trois autres sociétés n'ont pas réussi à faire leurs modèles économiques et à exploiter ces stations, qui avaient été attribuées.

Mme Corine BURLIS remarque qu'une station concerne le 8^e arrondissement, celle du 71 rue de Courcelles, la seule station qu'elle a repérée dans la délibération. Elle se dit favorable à ces services de véhicules partagés parce qu'il s'agit d'une politique qui commence à porter ses fruits pour réduire la pollution. Si la volonté est d'amener certains Parisiens qui utilisent leurs véhicules à s'en séparer, il faut trouver des possibilités pour que cela puisse passer. Cela passe par Autolib' – mais cela ne répond pas à tous les usages –, mais aussi par ces services de véhicules partagés, ainsi que tous les autres outils mis à disposition des Parisiens. Elle se réjouit qu'une station se trouve dans l'arrondissement ; elle votera favorablement à la délibération.

M. Pierre LELLOUCHE indique qu'il votera également favorablement. Il pense néanmoins que des études d'impact sur ces systèmes seraient utiles pour savoir quels sont les résultats, les usages, qui utilise le service, la politique en la matière, etc. Il souhaiterait que la Maire, à l'occasion d'un prochain Conseil de Paris, soit interrogée sur les modes de circulation ; cette question pourrait être posée. Il affirme ne pas savoir jusqu'à quel point ce service fonctionne, puisque des sociétés y renoncent ; la mainmise du système Bolloré est puissante ; il se demande s'il se trouve une mise en concurrence et quelle est la volonté de la Ville dans ce domaine sur le long terme. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une critique mais d'une simple interrogation.

Mme Corine BURLIS indique qu'une partie de la délibération avait été votée il y a quelques mois.

M. Pierre LELLOUCHE le confirme.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

13°/ 2016 DAE 164 - Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers

Rapporteur : M. BALADI

M. Vincent BALADI souligne l'importance de cette délibération qu'il se propose de résumer pour en faire émerger l'idée principale. À Paris se trouvent 400 kiosques qui favorisent la liberté d'expression et font vivre la

presse. Dans le secteur de la presse, chaque année, -7 % de ventes sont à noter ; les kiosques sont obligés de trouver d'autres ressources, comme la vente de boissons voire de souvenirs pour les touristes. Des réflexions ont été nourries par la Ville de Paris en juillet 2014 ; en 2013, sous une autre mandature, se trouvait déjà la possibilité d'ouvrir les kiosques à la vente de nourriture.

En l'occurrence, il s'agit de donner autorisation à une société privée, MédiaKiosk, détenue par NMPP, Presstalis et aujourd'hui par l'entreprise JCDecaux, chargée de gérer l'espace publicitaire autour des kiosques, de remettre à neuf ces derniers. Il y a quelques années se trouvaient des kiosques différents ; il y a une quinzaine d'années, les kiosques ont changé. Un nouvel appel d'offres, avec une conception de nouveaux kiosques, a été passé. M. Vincent BALADI se dit déçu de ne pas disposer des dessins du kiosque de la nouvelle *designer*, Matali CRASSET, qui propose un kiosque inspiré des ateliers des toits parisiens, avec une toiture bombée et des façades de verre. M. Vincent BALADI se dit étonné de ne pas avoir été convié à la table-ronde de la Mairie de Paris de juillet 2014 sur les kiosques. Les membres du Conseil sont intervenus pour essayer de sauver des kiosques, notamment du 8^e arrondissement.

De nouvelles fonctionnalités dans les kiosques sont prévues ; certaines sont, aux yeux de M. Vincent BALADI, de bonnes idées. Il est proposé un espace de vente repensé, modulaire, pour mettre en avant la presse et d'autres produits ; il se demande ce que cela constitue concrètement. Il se trouvera une caisse informatisée, un dispositif de chauffage, des modalités d'ouverture du kiosque optimisées. La principale innovation est un écran serviciel intérieur dans 100 kiosques, permettant d'accéder à différents services du numérique. Les informations pour les touristes sont utiles, mais M. Vincent BALADI pense que les personnes, qui ont toutes des tablettes ou des ordinateurs, n'iront pas forcément dans les kiosques pour consulter la presse ; chacun peut le faire chez soi *via* les applications mobiles. Cette proposition lui paraît donc étonnante. Des écrans digitaux interactifs externes de 32 pouces, accessibles 24h/24, avec un plan interactif du quartier, dans 100 kiosques, constituent selon lui une très bonne idée. Une vitrine réfrigérée dans chaque kiosque pour la vente de boissons froides constitue une régularisation de l'existant. Il s'étonne aussi, en partenariat avec la Poste, de l'installation de 100 boîtes aux lettres dans les kiosques, permettant, outre les usagers supplémentaires pour le kiosquier, la suppression des boîtes aux lettres sur les trottoirs. Le kiosque est « éco-performant » – « écoconception », aide pour l'éclairage. Il se trouve aussi la volonté de former les kiosquiers aux langues, notamment pour les touristes. Selon Vincent BALADI, il s'agit d'une bonne idée sur le principe, mais il faudra voir si, en plus de leur comptabilité et de la gestion très compliquée des messageries de la presse, les kiosquiers auront le temps de le faire.

En tout état de cause, il s'agit d'une initiative pour aider les kiosquiers. Il lui paraît donc compliqué de voter défavorablement à cette délibération, qui est un « fourre-tout » d'idées pour aider les kiosquiers.

Les candidats autres que MédiaKiosk n'ont pas été retenus : Insert-Séri-Kawet, MédiaKiosk et Clear Channel étaient candidats ; trois candidats ont répondu et ont été retenus. Le candidat MédiaKiosk a été choisi pour le renouvellement de 330 kiosques d'ici à juin 2019. En l'occurrence, la Ville recevra une redevance minimum garantie de 8,5 millions d'euros, pour la publicité autour des kiosques, dès la première année d'exécution du contrat. À cette redevance fixe s'ajoutera une redevance variable, entre 20 et 30 % des recettes publicitaires, à partir de 25 millions d'euros, ce qui fait une différence importante. Le candidat a proposé de supprimer 20 % des surfaces publicitaires des kiosques, ce qui est peut-être regrettable pour les kiosquiers.

M. Vincent BALADI ne sait pas si les membres du Conseil ont lu tout le dossier, très long. Il remarque que MédiaKiosk a participé au groupe JCDecaux, qui a racheté la société et qui exploitait ce domaine à Paris depuis une centaine d'années. À l'origine, elle était gérée par les NMPP ; aujourd'hui, JCDecaux se trouve derrière.

Mme le Maire sollicite des observations.

Mme Corine BARLIS trouve cette délibération intéressante, qui représente des mois de travail avec le milieu des kiosquiers de la Ville. Plus de 400 kiosques existent à Paris ; plus de 360 kiosques vont être complètement modifiés, avec des conditions de travail bien meilleures pour les kiosquiers, lesquels sont aujourd'hui en proie au froid, à la pluie et au vent. Les kiosques seront plus adaptés. Ils entrent dans un vrai partenariat avec la Ville de Paris. Le kiosque est un service de proximité ; les habitants s'adressent souvent aux kiosquiers qui connaissent bien le quartier, qui peuvent renseigner. Le fait d'en faire des partenaires pour renseigner les Parisiens et les touristes et le fait de l'officialiser à travers cette convention constituent des choses utiles. Le fait de mettre des boîtes aux lettres ne la choque pas, parce qu'il s'agit d'un service de proximité ; sur la voie publique, il en manque parfois ; il faut en chercher loin alors que les kiosques sont nombreux.

M. Vincent BALADI précise qu'il n'a pas dit que cette idée le choquait mais qu'elle l'étonnait.

Mme Corine BARLIS constate qu'il s'agit de faire entrer les kiosques dans l'ère du numérique, pas seulement pour les gens ayant une tablette, mais par exemple pour accompagner le lecteur afin de trouver un ancien numéro ou le commander directement. L'accompagnement numérique lui paraît intéressant. Mme Corine BARLIS affirme s'en réjouir.

M. François LEBEL constate que Mme Corine BARLIS se réjouit de toutes les délibérations.

Mme Corine BARLIS pense qu'elle ne dépasse pas son temps de parole et indique ne pas être intervenue sur toutes les délibérations. Elle réclame le droit de terminer son propos.

M. François LEBEL considère que Mme Corine BARLIS n'émet pas de propositions particulières et qu'elle ne fait que gloser sur un texte.

Mme Corine BARLIS se désole d'être interrompue et rappelle que c'est Mme le Maire qui préside la séance.

M. François LEBEL affirme qu'il a aussi le droit de parler.

Mme Corine BARLIS conclut en évoquant la réduction de l'espace publicitaire, représentant une demande de nombreux Parisiens de réduire la pollution visuelle. Elle pense qu'il s'agit d'un équilibre qui satisfait tout le monde et, de fait, elle votera résolument pour cette délibération.

M. Pierre LELLOUCHE s'étonne qu'une municipalité de gauche ait pris l'habitude de donner par blocs à des grands groupes des morceaux entiers de la vie municipale : par exemple, les Halles à Unibail, des voitures à Bolloré, tous les kiosques à Decaux – même s'il précise n'avoir rien contre la famille Decaux, dont une ancienne élue parisienne siège au Conseil d'administration. Il trouve assez piquant qu'une majorité qui se prétend de gauche fasse jouer un système basé *de facto* sur des monopoles, qui va à l'inverse de la liberté des marchés publics, tout comme d'autres scandales, comme CAMPION, sur lesquels il préfère ne pas s'étendre. M. Pierre LELLOUCHE pense que cette question devra être soulevée au Conseil de Paris.

En tant qu'homme de droite, il exprime sa surprise d'avoir à poser la question du sort des kiosquiers eux-mêmes, qui sont peu riches, vivent dans des conditions difficiles, le métier de la presse étant dur. Ils sont employés sans l'aide de grands groupes, qui auraient les moyens de leur assurer un statut correct, mais tel n'est pas le cas. Des sociétés viennent sur tous les tableaux, et ce, sous une mandature de gauche. Il pense qu'il se trouverait des façons plus humaines et économiquement plus intéressantes que cette façon de « bidouiller » un projet, qui constitue en fait la consolidation d'un monopole. Les monopoles ne donnent pas de bons résultats économiques, mais produisent des abus de position dominante, et à la fin, les gens sont perdants, surtout dans un marché de la presse qui, comme l'a exprimé Vincent BALADI, est à perte.

Mme Catherine LECUYER juge qu'il aurait été intéressant d'avoir une explication sur les raisons expliquant qu'un candidat sur les trois a été éliminé.

M. Pierre LELLOUCHE affirme qu'il s'agit d'un rapport de force.

Mme le Maire invite Mme Catherine LECUYER à émettre un vœu pour le prochain Conseil de Paris.

Mme Catherine LECUYER y consent.

M. Vincent BALADI indique à l'attention de Catherine LECUYER qu'il est écrit dans la délibération que « Clear Channel ne respectait pas le cahier des charges et ne proposait pas de redevance minimum ».

M. François LEBEL rectifie la prononciation de « Clear Channel ».

Mme le Maire met la délibération aux voix.

- **A L'UNANIMITE (7 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- M. Grégoire GAUGER (et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS)

14°/ 2016 DAE 251 - Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens

Rapporteur : M. BALADI

M. Vincent BALADI rapporte qu'il s'agit d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour contribuer à la constitution du fonds de roulement au début de l'exploitation des kiosquiers. Sont exclues les réouvertures de kiosques dont la fermeture des kiosques a été nécessitée par des travaux de voirie et/ou la fermeture des kiosques inférieure à neuf mois. Il s'agit d'en délibérer avec l'accord de la commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France, qui s'est prononcée par délibération du 8 octobre 2015.

M. Vincent BALADI donne son point de vue à ce sujet : hors JCDecaux, l'entreprise Presstalis est encore détenue par le groupe Lagardère, groupe de presse. Celui-ci a le monopole voire l'oligopole, avec en plus les Messageries lyonnaises de presse, qui ont aussi le marché, distribuant la presse dans tous les kiosques. En étudiant ce marché, il s'avère que les kiosquiers ont toujours plus de stock qu'ils ne vendent, ce qui fait qu'ils sont en besoin constant de fonds de roulement et ce qui les laisse dans le besoin par rapport à leur trésorerie, parce qu'ils n'ont pas 3 000 ou 4 000 euros de fonds de roulement, correspondant à la presse imposée par les éditeurs. M. Vincent BALADI déplore l'absence de débat entre les kiosquiers et Presstalis ; cela constitue le problème de fond : une aide de 2 000 euros est une bonne chose, mais constituera une rustine. Il faudrait selon lui demander à ces grands groupes d'aider directement ces kiosques et de trouver un autre fonctionnement que d'imposer les stocks par les éditeurs dans les kiosques.

M. Pierre LELLOUCHE, s'adressant à Mme Corine BARRIS qui se réjouit d'après lui de toutes les délibérations, indique qu'il s'agit ici d'aller au bout de la logique ubuesque : un grand groupe est enrichi sans que soit abordée la question du statut social des travailleurs des kiosques. Une rémunération sera perçue, dont la Ville de Paris va reverser une partie aux employés du kiosque. La charge est transférée au contribuable. L'argent de la Ville est pris ; du bénéfice est fait avec cet argent, en attendant que les contribuables s'occupent des kiosquiers. Il trouve ce système assez curieux sur le plan de la gestion.

Il ajoute qu'il existe à Paris un régime de vendeurs colporteurs de presse, défini par un arrêté préfectoral du 13 septembre 2004, sous la gauche, donnant la possibilité, pour le vendeur colporteur de presse, de s'installer et faire concurrence, les jours de marché, aux kiosquiers. Le kiosquier, qui a peu d'argent, est mis en concurrence par des gens qui s'intitulaient avant « colporteurs » et qui se déclaraient en préfecture, et qui n'ont même plus l'obligation de se déclarer en préfecture, puisque la loi de simplification du droit du 9 décembre 2015 a supprimé cette formalité de déclaration en préfecture. De fait, de nombreuses personnes à Paris viennent occasionnellement vendre des journaux en lieu et place des kiosquiers ou à côté d'eux. M. Pierre LELLOUCHE cite certaines personnes sympathiques, comme une dame et son mari, retraités, qui viennent vendre, le dimanche matin, des journaux. Quand le kiosque est ouvert, cela produit une concurrence déloyale épouvantable. Dans certaines rues de Paris comme la rue de Montorgueil ou la rue des Martyrs, le problème est réel. M. Pierre LELLOUCHE dit s'en être saisi et veut partager ce problème avec le Conseil d'arrondissement. Un marché considérable de 400 kiosques est donné à un groupe, qui ne s'occupe pas des kiosquiers et demande à la Ville d'entretenir les kiosques qui sont à cours de trésorerie en raison, en outre, de lois précises sur le nombre de journaux. Un dernier groupe est autorisé à vendre les journaux.

Parmi ces groupes se trouvent par exemple des clandestins, des sans-papier, qui trouvent une affaire ou une « roue de secours » par ce moyen. Il n'est pas possible de les en blâmer parce que les règles n'existent plus. Ce système ne respire pas la bonne gestion, selon lui, et M. Pierre LELLOUCHE se réjouit aussi, ironiquement, du travail considérable fait par l'Hôtel de Ville sur des sujets importants comme les kiosques, qui font partie du paysage de Paris et qui entretiennent plusieurs centaines d'emplois. Il trouve que cela constitue du gâchis.

M. François LEBEL se dit choqué par ces aides économiques directes à un secteur privé. En cette matière comme dans d'autres, le problème, à ses yeux, n'est pas de donner des aides économiques, que ce soit de la région ou de la Ville, mais de baisser les charges des entreprises ; et non, avec l'argent de ces charges, de leur rétrocéder, comme une mendicité, une aide économique. Il espère qu'en cas d'alternance, ce système sera supprimé et que les charges des entreprises seront baissées plutôt que de les aider par derrière, de façon modeste et insuffisante.

Mme Corine BARLIS ne partage pas l'avis de ses collègues et trouve intéressant le système des aides progressives en fonction des revenus du kiosque.

M. Pierre LELLOUCHE indique qu'il ne revient pas à la Ville de les payer.

Mme Corine BARLIS précise qu'une aide à l'ouverture ou à l'installation va permettre de mettre en place un premier fonds de roulement et à de nouveaux kiosques de s'installer. Elle trouve cela important et positif.

M. Pierre LELLOUCHE cite l'exemple de McDonald's, pour lequel le franchisé est aidé par l'entreprise principale.

Mme Corine BARLIS pense qu'il faut aider la presse.

M. Pierre LELLOUCHE se demande pourquoi, à ce compte, la Ville ne subventionne pas les franchisés de Franprix ou de McDonald's ; il faut aussi les aider à s'installer. Selon lui, l'argument n'est pas sérieux.

Mme Corine BARLIS cite le cas des petits indépendants, non rattachés à un grand groupe, et qui ferment les uns après les autres.

M. François LEBEL trouve que Mme Corine BARLIS adopte une logique de « mendicité ».

Mme le Maire met la délibération aux voix.

M. François LEBEL se prononce favorablement, bien que le principe soit, selon lui, vicié.

M. Pierre LELLOUCHE précise qu'il va finalement voter favorablement à l'aide.

- **A L'UNANIMITE (8 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- M. François LEBEL s'abstient

15°/ 2016 DAC 455 - Subventions de 10.800 euros à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Rapporteur : M. GAUGER

M. Grégoire GAUGER rapporte que, comme chaque année, la Ville de Paris subventionne différentes associations d'Anciens Combattants, notamment le comité FNACA, dont le Président n'a pas pu être présent. L'année dernière, la délibération avait été votée à l'unanimité en dépassant les débats partisans sur la prétendue ou avérée obédience politique de cette association et le débat sur la date de la fin de la guerre d'Algérie. Le sujet est de savoir comment accompagner ces Anciens Combattants dans leurs actions qui ont servi sous les couleurs de la République. La Ville de Paris propose une subvention de 1 100 euros, comme l'année dernière, qui va dans l'esprit de ne pas augmenter les subventions. M. Grégoire GAUGER avait pris l'engagement de suivre les dépenses de l'association et d'examiner si leur action est satisfaisante. Un point a été fait avec la FNACA, qui participe à toutes les cérémonies, à des colloques et débats dans l'arrondissement ; elle va bientôt animer une exposition culturelle au sein de cette Mairie, avec les artistes de la FNACA. Des marges d'amélioration, auprès de leur sensibilisation envers les scolaires du 8^e arrondissement et dans l'intégration de nouvelles générations aux cérémonies, sont relevées. Des points positifs et des marges d'amélioration sont donc à noter. L'attention sera portée sur leur accompagnement dans ces voies d'amélioration. M. Grégoire GAUGER invite le Conseil, comme l'année précédente, à voter favorablement à cette subvention pour le comité du 8^e arrondissement, pour la somme de 1 100 euros.

Mme le Maire met la délibération aux voix.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

16°/ QMA8 2016 12 - Question orale de Mme BARLIS à la Maire du 8^e arrondissement relative à la mise en place d'un Comité Local du Handicap

Madame le maire,

CONSIDERANT que lors de notre Conseil d'Arrondissement du 1^{er} décembre 2015 le vœu présenté par l'opposition municipale en la personne de Corine BARLIS concernant la création d'un Comité Local du Handicap a été adopté avec 9 voix pour et 4 abstentions ;

CONSIDERANT que depuis cette date ce Comité n'a toujours pas été créé ;

CONSIDERANT que ce Comité sera utile, notamment dans le cadre de la réflexion sur la mise aux normes des Établissements Recevant du Public (ERP) du 8^e arrondissement ;

L'opposition municipale souhaite savoir :

- Dans quels délais et par quelles modalités vous comptez mettre en place ce Comité Local du Handicap du 8^e arrondissement ?

Mme Corine BARLIS rappelle qu'elle avait émis un vœu lors de la séance du 1^{er} décembre 2015 pour proposer de mettre en place un Comité Local du Handicap. Ce vœu avait été adopté par la majorité de l'assemblée. Lors de la séance suivante, avait été adopté le procès-verbal de la séance de décembre, afin de réaffirmer la volonté de mettre en place ce Comité. Il y a six mois que ce vœu a été adopté ; le Comité n'a toujours pas été créé. Il serait utile parce qu'en ce moment, la Ville de Paris travaille sur la mise aux normes des établissements recevant du public. Ce Comité pourrait être utile dans la réflexion.

Sa question est donc de savoir dans quels délais et par quelles modalités Mme le Maire compte mettre en place ce Comité Local du Handicap du 8^e arrondissement.

Réponse de Mme d'HAUTESERRE : Le Maire répond que le Conseil s'est prononcé lors de sa séance du 1^{er} décembre 2015 en faveur de la mise en place du Comité. Le rôle de ce CLH est de permettre un accueil de qualité aux personnes en situation de handicap, de sensibiliser, d'informer le public sur le handicap et de renforcer l'accès dans tous les domaines aux personnes en situation de handicap. Le travail en est aujourd'hui à une phase d'identification des acteurs locaux spécialisés pour investir le champ du handicap. Des personnes ont déjà donné leur accord ; d'autres sont en instance de le faire. Il s'agit aussi de mener une action approfondie sur les besoins identifiés en matière d'accessibilité. Pour ce faire, les services de la Direction du patrimoine et de l'architecture viendront présenter, le 23 mai prochain, le bilan de l'activité de leurs Directions afin d'orienter les débats, et présenteront à Mme le Maire un état d'avancement des programmes transverses sur les bâtiments municipaux concernant l'accessibilité. C'est sur ces bases que Mme le Maire convoquera, à la rentrée de septembre, le premier CLH.

Mme le Maire donne les prochains rendez-vous du mois de mai :

- Le mardi 10 mai, à 18h, en salle des conférences, la présentation du Contrat de prévention et de sécurité du 8^e arrondissement ;
- Le même jour, à 20h, le Concert pour l'Europe, Secession Orchestra, en salle des mariages ;
- Le mercredi 11 mai, à 18h, le vernissage de l'exposition « Les enfants juifs de Paris » ;
- Le mardi 24, à 18h, le vernissage de l'exposition « Les artistes de la FNACA » ;
- Le lundi 30 mai, le prochain Conseil d'arrondissement
-

Elle remercie les membres du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h15.



Jeanne d'HAUTESERRE